



2  
Jours

## Actualité sociale et paie

dans RESSOURCES HUMAINES - DROIT DU TRAVAIL / Réf : JCF-DPAD-18

### Objectifs de la formation

- Intégrer les dernières modifications intervenues dans le domaine de la paie
- Actualiser et sécuriser ses pratiques
- Évaluer les incidences de ces modifications sur les processus de paie
- Actualiser ses connaissances

### Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

#### Jour 1 - Matin

#### 1. Examiner les nouvelles mentions et la dématérialisation du bulletin de paie

- Les mentions du bulletin de paie (arrêté du 9 mai 2018)
- Dématérialisation du bulletin de paie

#### 2. Examiner le prélèvement à la source 2019

- Calendrier
- Circuit de traitement du PAS
- Calcul de la retenue
- Cas particuliers : contrats courts, salarié en arrêt de travail...
- Obligations de l'entreprise

#### Jour 1 - Après-midi

#### 3. Examiner la suspension du contrat de travail



- Modifications apportées par la loi de financement de la sécurité sociale sur le temps partiel thérapeutique
- Congés pour événements familiaux
- Inaptitude et indemnisation sécurité sociale
- Dernière jurisprudence sur les congés payés

#### 4. Examiner la rupture du contrat de travail

- Calcul de l'indemnité de licenciement : rappel et incidence de la jurisprudence récente
- Rupture conventionnelle collective
- Régime social et fiscal des indemnités de rupture
- Délai de carence Pôle emploi

### Jour 2 - Matin

#### 5. Examiner les charges sociales

- Réduction sur la cotisation patronale maladie
- Réduction générale de cotisations sociales (décret du 28 décembre 2018)
- Fusion des régimes de retraite complémentaire et ses incidences
- Lois de finances et lois de financement de la sécurité sociale
- Nouvelles valeurs : plafonds, barèmes de calcul, taux, avantage en nature ...
- Calcul des plafonds et fait générateur des cotisations

#### 6. Examiner la réduction de cotisations et l'exonération fiscale sur les heures supplémentaires et complémentaires

- Dispositif applicable
- Heures concernées
- Taux de réduction
- Instruction du 29 mars 2019
- Dernière jurisprudence sur le temps de travail

### Jour 2 - Après-midi

#### 7. Décrire la réforme de l'apprentissage

- Nouveau barème de rémunération



- Incidences sur le modèle de paie

## 8. Identifier les derniers développements de l'actualité en droit social et paie

- Dispositions de la loi Avenir professionnel
- Loi PACTE du 22 mai 2019 : calcul d'effectif, épargne salariale, nouveau seuil ...
- Loi d'urgence économiques et sociales du 26 décembre 2018
- Dernières évolutions de la jurisprudence en matière sociale

### Pré-requis

Notions de comptabilités et de droit

### Public cible

Comptables, juristes, RH

### Pédagogie

#### Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

#### Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.



- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

**SAS LEXOM**

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :



